

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présent: 25
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2021-100 a bis
Conseil Municipal du 22 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 16 SEPTEMBRE 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU - T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC -P. ORMECHE - K.PERROIS - S.BROUILLET - W. BOURGEAU - E.PISANI - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD - P.BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphane DELIMOGES à Pierre BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : Christian BONNEAU - Stéphane DELIMOGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Katie PERROIS

OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS - Complément de la délibération n° 2011-02-16

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT la perspective du regroupement des collectivités rattachées aujourd'hui à Jarzac, aux services de Cognac à compter du 1^{er} janvier 2022,

CONSIDERANT l'opportunité de simplifier les amortissements de la commune,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré, décide, **PAR 26 VOIX POUR** :

- D'amortir les dépenses imputées au compte 2046 (attribution de compensation d'investissement) sur une durée de 5 ans,
- De fixer à un an la durée d'amortissement des biens de faible valeur (< 500 € HT),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

